



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bovins

Question écrite n° 55792

Texte de la question

Mme Nicole Feidt demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche quels sont, en terme de certitudes en l'état actuel des connaissances scientifiques, les facteurs et causes déclenchant l'encéphalite spongiforme bovine, et quels liens peuvent être établis du point de vue scientifique et vétérinaire entre la tremblante du mouton et l'ESB.

Texte de la réponse

L'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) est une affection dégénérative du système nerveux central des bovins. La tremblante du mouton est une maladie qui affecte les ovins et les caprins ; elle est connue depuis plus de deux cents ans dans de nombreux pays à travers le monde. Elle appartient, comme la maladie de Creutzfeldt-Jakob chez l'homme et l'ESB chez les bovins, au groupe des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST). Ces deux maladies se caractérisent par l'apparition de symptômes nerveux sur des animaux adultes qui conduisent progressivement et inexorablement à la mort. Les responsables supposés de ces maladies sont des agents infectieux appelés prions pathogènes. Le délai d'incubation de ces affections n'est pas connu avec précision mais semble toujours long (cinq ans pour les bovins, un an et demi pour les ovins et caprins). La tremblante du mouton n'est pas transmissible à l'homme. Concernant l'ESB, les données épidémiologiques et expérimentales accumulées ont mis en évidence la possible transmission de l'agent infectieux de la vache à l'homme chez qui il serait à l'origine du nouveau variant de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Les scientifiques pensent que l'ingestion d'aliments contaminés, en particulier par des tissus à risque comme la cervelle ou la moelle épinière issus d'animaux malades, en a été la cause principale. Ces faits ont conduit le ministère de l'agriculture et de la pêche à imposer le retrait d'une liste de matériels à risque spécifiés (MRS) de la chaîne alimentaire. Cette liste est mise à jour régulièrement. Des travaux expérimentaux attestent d'autre part du passage de l'ESB par voie orale à d'autres espèces animales telles que le mouton. Cependant il n'a jamais été mis en évidence la présence de l'ESB chez le mouton dans les conditions naturelles. Mais, par précaution, les MRS sont également retirés chez les petits ruminants, et ce depuis 1996.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55792

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7235

Réponse publiée le : 4 juin 2001, page 3232